



Syndicat National des Agents des Douanes

DECLARATION PREALABLE CRM IDF du 7 Juin 2013

Monsieur le Président,

Nous sommes heureux que les élections présentent un nouveau collège électoral, qui nous l'espérons, permettra d'insuffler une nouvelle dynamique dans les propositions que nous souhaitons apporter pour aider au mieux les locataires qui sont aussi nos collègues.

Comme vous le savez déjà, nous rappelons encore une fois que le SNAD-CGT est contre toute forme d'expulsion et surtout contre toute restitution de logements.

L'année 2012 a vu une fois encore la restitution de logements, mais le seuil de 800 logements proposés en IDF semble être un plancher car aucune proposition de restitution n'apparaît à l'ordre du jour de cette CRM, ce qui ne peut que satisfaire les élus que nous sommes.

En revanche, nous sommes révoltés de voir encore cinq dossiers d'expulsions à l'ordre du jour de cette CRM alors qu'en cette période de crise l'EPA Masse se doit de jouer plus que jamais son rôle social.

Concernant les élections, nous soulignons que le Service Régional d'Ile de France a été particulièrement mis à contribution depuis quelques mois, la diminution des moyens dans l'ensemble de notre administration n'y est pas étrangère, ceci ayant eu un fort impact sur la charge de travail, par ailleurs le calendrier ne lui a pas été favorable.

Ainsi tenir une CRM, une semaine après les élections, avec la charge de travail que cela représente n'est pas chose aisée, nous tenions donc à féliciter le service régional. Mais cela conduit à nous interroger sur la tenue des différents plannings car il y a souvent plusieurs réunions aux mêmes dates.

Nous ferons également attention à ce que tous les acteurs, et principalement les correspondants sociaux, soient écoutés pour porter au mieux les besoins des agents.

Enfin, nous n'oublions pas que nous sommes dans un système paritaire, et de ce fait, nous souhaiterions être informés de tout ce qui se passe. Nous rappelons avec force le manque de communication que nous avons eu à déplorer lors du renouvellement de la convention Parme concernant seulement 15 logements. Décision que vous avez prise unilatéralement.